

Image not found or type unknown



Rompre un contrat de professionnalisation

Par **Sylvain_old**, le **20/11/2007** à **17:08**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation, celui-ci pour la période d'un an.

Je voudrais savoir si celui-ci a les mêmes caractéristiques qu'un CDD. C'est à dire puis-je le quitter pour un CDI ?

Si oui, le CDI d'une boîte de portage salarial peut-il faire l'affaire ?

Sachant aussi que je suis en formation, vais-je devoir quelque chose à l'organisme qui s'occupe de cela ?